



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 juillet 2020 à 16 h 00

AUJOURD'HUI seize juillet deux mille vingt

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 10 juillet 2020, s'est réuni dans les Salons de l'Hôtel de Ville.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, président la séance

Présent(e)s : Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Nicaise JOSEPH, Jean-Christophe CERVANTES, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Odile VIGNAL, Christophe BERTUCAT, Magali GALLAIS, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Sylviane TARDIEU, Dominique ADENOT, Anna AUBOIS, Marion BARRAUD, Laetitia BEN SADOK, Valérie BERNARD, Fatima BISMIR, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Estelle BRUANT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Alparslan COSKUN, Samir EL BAKKALI, Eric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Diego LANDIVAR, Cécile LAPORTE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Lucie MIZOULE, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Catherine PINET-TALLON, Stanislas RENIÉ, Pierre SABATIER, Vincent SOULIGNAC, Yannick VIGIGNOL, Thomas WEIBEL

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : Géraldine BASTIEN à Jean-Pierre BRENAS, Alexis BLONDEAU à Eric FAIDY

Excusé(e)s :

Absent(e)s :

Secrétaire : Wendy LAFAYE

Madame Sondès EL HAFIDHI arrive avant le vote de la question n°3.

Monsieur le Maire sort pour l'examen, les débats et le vote du Compte Administratif (question n°17).

Madame Christine DULAC ROUGERIE, Première Adjointe, préside la séance pour la question n°17.

Monsieur le Maire reprend la présidence de la séance après le vote de la question n°17.

Monsieur Samir EL BAKKALI quitte la séance avant le vote de la question n°28 et donne pouvoir à Madame Magali GALLAIS.

Madame Estelle BRUANT arrive avant le vote de la question n°32.

Rapport N° 35
ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES A DES
ASSOCIATIONS CULTURELLES

LES BRAYAUDS, CENTRE DEPARTEMENTAL DES MUSIQUES ET DANSES TRADITIONNELLES EN PUY-DE-DOME

Depuis 1998, l'association Les Brayauds est reconnue par les institutions comme Centre Départemental des Musiques et Danses Traditionnelles du Puy-de-Dôme. Elle fait partie du réseau régional fédéré par l'Agence des Musiques des Territoires d'Auvergne (AMTA), qui anime depuis 1985 le vivier local de musiciens et d'associations de musiques traditionnelles. Depuis 2016, elles s'associent avec le collectif Bal O Centre, pour proposer une semaine de colloque, animations en ville et conférences, clôturé par un événementiel ouvert à un plus large public, avec pour ambition de placer Clermont comme une capitale des musiques traditionnelles.

Cet événement populaire est soutenu par la Ville de Clermont-Ferrand depuis sa création et a rejoint le parcours culturels « Musique et danse » à destination des scolaires clermontois de la Ville, en proposant toute la semaine des ateliers d'initiation et un bal pour enfants à la Maison du Peuple.

Il était prévu dans ce cadre huit sessions du Bal des P'tits Crapauds, les 30 et 31 mars 2020 et les 2 et 3 avril 2020 (un bal par demi-journée) pour accueillir 67 classes, soit 1465 élèves qui ont dû être annulés dans le contexte de la crise sanitaire.

Le coût de prestation était de 4 000 €.

Cette prestation ayant entraîné des coûts incompressibles de préparation pour l'association, des contrats pour les musiciens intermittents prévus et pour la location de matériel nécessaire afin d'équiper la Maison du Peuple, il est proposé de la transformer en subvention du même montant.

Budget prévisionnel pour la prestation : 4 000 €

Subvention sollicitée : 4 000 €

Subvention proposée : 4 000 €

COMPAGNIE KOMUSIN

La Cour des Trois Coquins avait programmé pour le mois de juin 2020 une résidence de création de 5 jours consécutifs de la compagnie Komusin au sein de l'école maternelle Anatole France. Plusieurs ateliers de pratique (musique et danse) avec l'ensemble des enfants avaient été envisagés, dans la perspective de poursuivre le travail de médiation entrepris de longue date avec cette école, et de nourrir la recherche artistique de la compagnie pour sa prochaine création «jeune public» inspirée d'un conte extrême-oriental, *Le Poil de la moustache du tigre*.

Cette résidence a été annulée du fait de la crise sanitaire et sans possibilité de report à moyen terme.

L'engagement budgétaire pour cette action s'élevait à 1000 €.

La Compagnie Komusin, parmi les compagnies clermontoises, est celle qui, du fait de la période de confinement, a subi l'annulation de 100 % de son activité : totalité des représentations en diffusion annulée, perte de toutes les coproductions, annulation de toutes les résidences, perte complète de visibilité au regard des éventuels programmeurs pour la saison 2020-2021. Il est à noter que la majorité de ces activités avait été programmée durant la période de confinement.

Afin de permettre à la compagnie de reprendre son projet, il vous est proposé d'approuver le versement d'une subvention de 1 000 € en lieu et place de l'engagement budgétaire initialement programmé par La Cour des Trois Coquins.

DELIBERATION

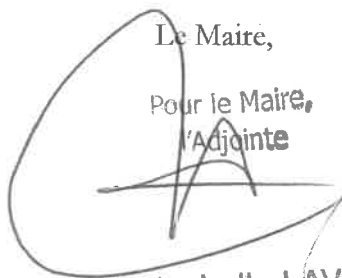
Après en avoir délibéré, les proposition mises aux voix sont adoptées à l'unanimité.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 20 JUL. 2020

Le Maire,

Pour le Maire,
l'Adjointe



Isabelle LAVEST



